

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

70, chemin du Lac-Bolduc (lot 5 448 950 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Suite à la démolition de la résidence existante, la construction d'une résidence de deux étages avec une marge latérale gauche de 0.4 mètre et une largeur combinée des marges latérales de 5.03 mètres alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07 pour la zone de villégiature VA 15 prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres et une largeur combinée des deux marges latérales de 6.1 mètres.

Toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre des questions ou observations au conseil municipal avant le vendredi 8 janvier 2021, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 14 décembre 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin

